



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité



DOSSIER DE PRESSE

Signature convention Guid'Asso

18 DÉCEMBRE 2025





REINFORCER LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations jouent un **rôle clé** dans la **cohésion sociale, l'animation** des territoires et le **développement** d'initiatives locales innovantes. Depuis 2017, le gouvernement a initié une méthode de co-construction d'une politique publique en faveur de la vie associative qui s'est traduite par la production d'un rapport du Mouvement associatif en juin 2018. Le dispositif Guid'Asso a été déployé dans l'objectif de structurer et de consolider l'offre d'accompagnement des associations dans les territoires.

Le réseau est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui **accueillent, orientent, informent et accompagnent** toute personne investie dans la vie associative (bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités) sur une diversité de domaines d'intervention, en garantissant un accès **simple, gratuit et de proximité**.

Philippe Loos, préfet du Cantal et Christian Montin, président de l'Association des maires de France du Cantal (AMF 15) signent le jeudi 18 décembre 2015 la convention qui officialise le double rôle de l'AMF 15. Elle assure ainsi la mission «Orientation» au sein du réseau et s'engage à motiver et accompagner les mairies pour intégrer le réseau. Les communes pourront ainsi être des «portes d'entrées», capables d'orienter et d'informer les associations sur l'ensemble du département du Cantal.

C'est la première convention Guid'Asso, à l'échelle nationale, signée entre l'Etat et une association des Maires de France d'un département.



L'AMF 15, UN RELAIS ESSENTIEL

La signature de la convention **“Guid'Asso - Orientation”**, avec l'AMF 15 et la Préfecture du Cantal officialise le **rôle central** des communes dans **l'accompagnement** des associations.

L'objectif est de proposer **un guichet unique**, via les communes du département, afin que les associations puissent se tourner naturellement vers leurs mairies pour obtenir **des contacts de structures capables de les accompagner**, notamment sur la **création** ou la **modification** de statuts, la **demandes de subventions** et enfin les **obligations administratives et partenariats locaux**.

ENGAGEMENT DE L'AMF 15

- Désigner un **référent local Guid'Asso**
- Assurer un **accueil de qualité**
- Orienter vers les **bons interlocuteurs**
- **Relayer l'information et les supports départementaux**
- Participer aux **temps d'intégration et échanges** organisés par le réseau
- **Motiver et accompagner** les communes dans leurs démarches d'intégration du réseau

ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

- Fourniture d'outils et supports de communication
- Veille juridique et informative
- Formations et accompagnement des équipes communales
- Organisation de rencontres et d'échanges réguliers
- **Objectifs 2026** : labelliser l'ensemble des mairies du Cantal en structure «Guid'Asso Orientation» et couvrir l'ensemble du département de lieu d'accompagnement pour les associations.

GUID'ASSO DANS LE CANTAL

Mise en place en 2024, Guid'Asso dans le Cantal regroupe **14 structures labellisées**. L'aide de l'Etat sur ce dispositif représente **une enveloppe de 50 148 € par an**, soit 150 444 € pour la période 2025-2027.

4 NIVEAUX D'ENGAGEMENT

- **Orientation** : *Accueil et écoute attentive et mise en relation avec l'interlocuteur compétent.*
- **Information** : Réponses de premier niveau sur les démarches administratives, juridiques et organisationnelles.
- **Accompagnement généraliste** : finances, demandes de subventions, gouvernance, assurances...
- **Accompagnement spécialiste** : emploi, fiscalité, transition écologique, numérique, sport, vie statutaire...

Chaque structure remplissant les critères obtient une **labellisation officielle**, gage de qualité et de **fiabilité** pour les associations.

PILOTAGE DU RÉSEAU

Dans le Cantal, la co-animation est assurée par l'agent en charge de la vie associative du **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)**, et un **consortium de partenaires associatifs**, constitué de l'Office municipal de la jeunesse et des sports (OMJS) de Saint-Flour et la Fédération des centres sociaux du Cantal.

Le comité de pilotage est constitué des membres suivants :

- Le préfet du Cantal
- L'inspectrice académique, directrice académique des services de l'éducation nationale
- Le président du Conseil départemental
- Le directeur de la Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Le président de l'association des maires de France du Cantal (AMF 15)
- Le président de l'association des maires ruraux du Cantal (AMFR 15)
- Les présidents et directeurs des 2 associations co-animatrices

FEUILLE DE ROUTE 2024-2026

La stratégie départementale s'articule autour de trois axes :

- **Consolider le réseau** grâce à des **rencontres régulières** avec les structures ressources (Association des Maires de France, Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, Union départementale des associations familiales, Fédération des Associations Laïques, Familles Rurales). Développer le réseau sur d'autres thématiques (**culture**), renforcer les moyens d'aller vers les associations, conventionner avec les structures labellisées, accompagner les structures labellisées autour de leur modèle socio-économique, quantifier et évaluer l'accompagnement.
- **Favoriser la montée en compétence** des membres à travers des **formations**, des **rencontres**, des **échanges de bonnes pratiques**, **création d'une boîte à outils partagée**
- **Communiquer autour du réseau** : établir une stratégie de communication, créer des outils et supports, développer un site internet, mettre en place des événements

DES OUTILS CONCRETS AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

Le réseau cantalien met à disposition des associations des outils simples et utiles :

- **Site internet départemental www.guidasso15.fr** : annuaire interactif, cartes des structures labellisées, fiches pratiques, actualités, agenda de formations et événements, formulaire de contact.
- **Supports de communication** : affiches, flyers, kakemonos, guides pratiques pour mairies et structures.
- **Événements réguliers** : rencontres territoriales, ateliers thématiques, formations spécialisées, journées annuelles.

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports du Cantal
DSDEN du Cantal - 11 place de la Paix
15000 Aurillac

04.43.57.20.92 - pascale.martin@ac-clermont.fr

Fédération départementale
des Centres sociaux du Cantal
8 place de la Paix
15000 Aurillac

06.38.39.68.40 - delegue@fdcs15.com

Office Municipal
de la jeunesse et des sports de Saint-Flour
10 avenue de Besserette
15100 Saint-Flour

04.71.60.16.00 - omsstflour@gmail.com

Préfecture du Cantal - www.cantal.gouv.fr

